BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015-891/PRES-TRANS/PM portant attribution des portefeuilles de la

Défense Nationale et des Anciens Combattants et de la Sécurité.

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

VUla Charte de la Transition;

VUle décret n°2014-001 /PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre;

VUle décret n°2014-004 /PRES-TRANS du 23 novembre 2014 portant composition du Gouvernement

DECRETE

<u>Article 1</u>: Le Président de la Transition, Président du Faso, assume les fonctions:

- de Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

- et de Ministre de la Sécurité.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 Juillet 2015

Le Premier Ministre

Vacouba Isaac ZIDA